

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1319

présenté par  
M. Son-Forget

-----

**ARTICLE 11**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au 2° de l'article 612-20, les mots : « sont contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou » sont supprimés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une appréciation reposant sur des critères si personnels que le jugement de l'honneur, la probité ou des bonnes mœurs des individus mettent en les mains du Conseil national des activités privées de sécurité de trop grands pouvoirs.